



# PARCOURS GÉNÉRAL DANSE

## CLASSIQUE, CONTEMPORAIN, JAZZ

3



**A**u sortir des classes d'éveil et des premiers pas, ou à l'occasion d'une 1<sup>e</sup> inscription, il est possible de débiter une pratique de danse dans une classe d'initiation dès 7 ans, puis 8 ans dans le cursus général.

La loi fixe le début de l'apprentissage des techniques de danse à 8 ans ; âge ou la formation du corps est adaptée à la rencontre avec une technique corporelle exigeante. Dans chacune des disciplines proposées pour le cursus général (classique, contemporaine, jazz) le cursus général permet un apprentissage complet de la danse élaboré autour d'une dominante (spécialité choisie par l'élève), éventuellement d'une 2<sup>e</sup> spécialité de danse, d'un apprentissage théorique du langage utilisé (la formation musicale du danseur et dans certains niveaux la culture chorégraphique, l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé) et d'ateliers. Ce cursus, dont le cadre est fixé par le Ministère de la culture dans les schémas d'organisation pédagogiques trouve son développement tout au long d'un parcours organisé en 3 cycles.

## PUBLIC CONCERNÉ

L'entrée en CE1 pour les plus jeunes enfants est la voie d'accès habituelle pour démarrer un tel apprentissage. Il demeure toutefois possible d'y accéder à toute étape du cursus scolaire.

La longueur du parcours et le nombre d'heures d'enseignement dans la semaine doivent coïncider avec un engagement de l'enfant et de la famille important.

## CONTENU DE LA FORMATION

Les 3 disciplines composant l'activité sont réparties tout au long du cursus de la manière suivante :

- Cycle 1

Initiation (7 ans)	Découverte des différentes disciplines de danse 2 cours par semaine			
1 <sup>re</sup> année 1C1 8 ans minimum	Danse 1 : 2 cours par semaine (cours de 1 h 15 à 1 h 30 selon l'année, dans la discipline domi- nante choisie)	Danse 2 : (autre discipline) 1 cours facultatif par semaine	Formation musicale du danseur	Atelier optionnel (durée variable, sous forme de cours, modules ou stages)
2 <sup>e</sup> année 1C2				
3 <sup>e</sup> année 1C3				

- Cycle 2

1 <sup>re</sup> année 2C1	Danse 1 : 3 cours par semaine (cours de 1 h 15 à 1 h 30 selon l'année, dans la discipline domi- nante choisie)	Danse 2 : (autre discipline) 1 cours facultatif par semaine	Théorie de la danse : formation musicale du danseur, culture choré- graphique, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé	Atelier optionnel (durée variable, sous forme de cours, modules ou stages)
2 <sup>e</sup> année 2C2				
3 <sup>e</sup> année 2C3				
4 <sup>e</sup> année 2C4				
<b>Ce cycle se conclut par le BEC (Brevet d'études chorégraphiques)</b>				

- Cycle 3  
3 parcours sont possibles :

## le Cycle à Orientation Amateur (COA)

<b>1<sup>re</sup> année</b>	Danse 1 : 3 cours par semaine	1 ou 2 cours de danse 2 (de 1 h 30 à 1 h 45 facultatif) par semaine	Théories de la danse : FMD / AFCMD / C.Cho / Anatomie (de 30 mn à 1 h sous forme de modules annualisés)	1 atelier (durée variable, sous forme de cours, modules ou stages)
<b>2<sup>e</sup> année</b>	(cours de 1 h 30 à 1 h 45 selon l'année, dans la discipline choisie)			
<b>3<sup>e</sup> année</b>				
<b>Ce cycle se conclut par le CEC (Certificat d'études chorégraphiques)</b>				

## le Cycle à Orientation Professionnelle (COP)

<b>1<sup>re</sup> année</b>	4 cours danse 1 (de 1 h 30 à 2 h 15 selon l'année) par semaine	2 cours danse 2 (de 1 h 30 à 1 h 45 selon l'année ) par semaine	Théories de la danse : FMD / AFCMD / C.Cho / Anatomie (1 h sous forme de modules annualisés)	Ateliers de recherche cho- régraphique, répertoire, pré- paration à la scène, ateliers transversaux... (durée variable, sous forme de cours, modules ou stages)
<b>2<sup>e</sup> année</b>				
<b>3<sup>e</sup> année</b>				
<b>Ce cycle se conclut par le DEC (Diplôme d'études chorégraphiques)</b>				

## Le parcours personnalisé

Il s'adresse à des élèves ayant obtenu leur BEC complet (toutes unités de valeur) et qui souhaitent suivre un parcours composé d'une association de disciplines absentes des autres cursus. Il ne s'agit en aucun cas d'un cursus général au rabais (dont on aurait ôté une ou deux disciplines). Par opposition aux autres cursus, toutes les associations de disciplines sont envisageables en fonction des places disponibles.

Ce cursus fait l'objet d'un contrat individuel de formation adapté à la demande de l'élève et des capacités de l'établissement.

Au delà des différents parcours de 3<sup>e</sup> cycle, l'établissement propose aux élèves qui ont validé leur DEC et qui souhaitent continuer à se perfectionner, un 4<sup>e</sup> cycle intitulé Cycle de Perfectionnement. Celui-ci est ouvert en interne aux élèves ayant terminé leur COP et aux élèves extérieurs à l'établissement selon les places disponibles.

## Perfectionnement

	Danse 1	Danse 2,3	Histoire des Arts*	Ateliers
1 <sup>e</sup> année	4 cours / sem (de 1 h à 2 h 15 par semaine selon l'année)	2 cours de danse 2 (de 1 h 30 à 1 h 45 par semaine)	1 cours par semaine	Composition choré- graphique, corps et culture
2 <sup>e</sup> année				
3 <sup>e</sup> année				

*\*Les élèves qui ont déjà suivis les cours dans ces disciplines en cycle 3 (en tant que disciplines associées ou dans le cadre d'un COP spécifique) en sont dispensés dans le cadre du Perfectionnement.*

## CONDITIONS DE LA PRATIQUE

Le suivi d'un tel parcours nécessite l'achat d'une tenue spécifique pour la danse (justaucorps, collants, sous vêtements adaptés, chaussons ou pointes selon la danse choisie). Tous les ans, l'équipe pédagogique donne des indications sur les besoins nécessaires.

Par ailleurs, une bourse au vêtement est organisée en début d'année par l'association de parents d'élèves du conservatoire.

Apecapi :

04.73.42.37.06 - apecapi63@gmail.com

<http://apecapi-clermont.org>

Enfin, il est fortement souhaitable que l'élève puisse assister à certains spectacles de la saison programmés par l'établissement pour le grand public mais en 1<sup>er</sup> lieu à l'intention des élèves. Cette ouverture culturelle nécessaire à la formation de tout danseur l'aidera à mieux progresser dans ses apprentissages et à mieux comprendre l'univers artistique dans lequel il évolue.

En fonction de sa progression dans ses études il sera amené à être acteur des réalisations du Conservatoire.

Lors de sa participation aux spectacles qui le concerne, l'élève sera susceptible d'utiliser des costumes prêtés par le Conservatoire.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription en ligne est possible dans la 2<sup>ème</sup> partie du mois de juin de chaque année scolaire en cliquant sur le lien suivant « [imuse-clermontferrand.fr](http://imuse-clermontferrand.fr) »